

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 10 février 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-cinq et le dix février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 20.

Date de la convocation : 03/02/2025

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de M. PAULIN Samuel), MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe (Procuration de MME BONNET Céline), M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME BENSETTI Nawel), M. HEIM Philippe, M. KROL Alfred, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZÉ Émile, M. JOUANY Claude, MME LAGHZAoui Nawal (Procuration de MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline), MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 03/02/2025

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), MME BENSETTI Nawel (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline (Procuration à MME LAGHZAoui Nawal), MME BONNET Céline (Procuration à M. BOUCHON Christophe), MME MALAQUIN Hélène, M. PAULIN Samuel (Procuration à M. DUFOUR Thierry).

Absents : M. ANTOINE Gérard, MME DUBOIS Océane, M. TROUCHES Michel, M. BAYLE Nicolas, M. COSQUER Cyril, M. ROYER Jacques

Secrétaire : M. BOUCHON Christophe.

N° DEL202-08 : Tarifs municipaux 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'harmoniser les tarifs des trois cimetières de la commune à savoir Saint Geniès, Creyssens et Labastide-Dénat,
- **FIXE** les tarifs des cimetières pour l'année 2025, comme suit :

Les prix pour les concessions cimetières, colombarium et cavurnes

Dans un souci de bonne gestion du cimetière, il ne sera délivré de concession ou d'autorisation d'inhumation qu'aux trois catégories de personnes suivantes :

- ❖ les personnes décédées sur la commune quel que soit leur domicile,
- ❖ les personnes domiciliées sur la commune, alors même qu'elles seraient décédées dans un autre département,
- ❖ les personnes non domiciliées sur la commune mais qui y ont une sépulture de famille.

- **le prix des concessions :**

	120 cm	180 cm
❖ Concession perpétuelle :	500€	1 000€
❖ Concession temporaire à 50 ans :	375€	700€
❖ Concession temporaire à 30 ans :	250€	500€

- **le montant des droits de concession de cavurnes :**
 - ❖ Concession temporaire à **50 ans** : **600€**
 - ❖ Concession temporaire à **30 ans** : **500€**
 - ❖ Concession temporaire à **15 ans** : **250€**

- **le montant des droits de concession au columbarium :**
 - ❖ Concession temporaire à **50 ans** : **600€**
 - ❖ Concession temporaire à **30 ans** : **500€**
 - ❖ Concession temporaire à **15 ans** : **250€**

- **MAINTIENT** les tarifs des régies diverses pour l'année 2025 comme suit :

Les prix pour les régies diverses

➤ **le prix de la location des tables, chaises et grilles d'exposition**

	<i>Prix unitaire</i>
Location de tables	1,00 €
Location de chaises	0,50 €
Location de grilles d'exposition	1,00 €

Les grilles d'exposition pourront ponctuellement être gracieusement mises à la disposition d'associations humanitaires ou œuvres de bienfaisance.

- **le droit de place pour le stationnement des véhicules d'exposition et de démonstration à 100 € par jour**
 - **la redevance vide grenier à 100 €**
 - **le tarif des photocopies à l'unité : 0,15 €**
- **DIT** que la délibération n° DEL2024-62 du 9 décembre 2024 relative aux tarifs municipaux pour l'année 2025 est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
 Pour extrait conforme*

Le secrétaire de séance

Christophe BOUCHON

Le Maire

Thierry DUFOUR

